

■ **Crédit Lyonnais (Suisse) SA**, à Genève, exploitation d'une banque. (FOSC du 17.07.2003, p. 6). Les pouvoirs de Candiotti Antoine, Luke Eva, ainsi que la procuration de Giroud Jean-David, et Nagy Jean-Marc sont radiés. Signature collective à deux, limitée à l'établissement principal, a été conférée à Baeten Gautier, de Belgique, à Anières. Procuration collective à deux, limitée à l'établissement principal, a été conférée à Muller Catherine, de Montreux, à Carouge.

Journal no 11513 du 13.10.2003
(01219602 / CH-660.0.085.953-9)